

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 Août 2010 à Hagenthal le Bas

Sous la présidence de Monsieur Denis Wiederkehr

Membres présents:

- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach le Haut
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- MERTZ Véronique - Knoeringue
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- DREYER Bernard, Hagenthal le Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- KEMPF Christine, Ranspach le Bas
- OSER Patrick, Leymen
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- ACKERMANN Roland, Hagenthal-le-Bas
- HAAB Monique, Hagenthal-le-Bas
- GROELLY Caroline, Neuwiller
- WILT Corinne, Ranspach le Bas
- OTT Danièle, Leymen

Assiste : Frédérique MIESCH - Agent de développement

Excusés : LATSCHA Martine, CONTARATO Tiziano, PFENDLER Pierre, TROENDLE Catherine, DELMOND Max, HOHLER Urbain, UEBERSCHLAG André, LAMBERT Christian

Ordre du jour :

La Municipalité d'Hagenthal le Bas présente ses salutations au conseil. Le verre de l'amitié clôturant la séance de travail sera offert par la commune.

Monsieur le Président salue la presse et le conseil et propose de passer directement à l'ordre du jour. Le point principal à l'ordre du jour est l'attribution des marchés de travaux pour la gendarmerie.

I/ Approbation des PV du conseil du 7 juin 2010 et du 5 juillet 2010

Aucune remarque étant formulée au sujet des comptes rendus, ils sont approuvés à l'unanimité

II/ Finances

1. Attribution des marchés de travaux gendarmerie

Monsieur le Président expose qu'une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour réaliser les travaux de construction de la gendarmerie. Le 20 Juillet, les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre se sont réunis pour étudier plus de la centaine d'offres réceptionnées pour les 28 lots qui étaient en consultation. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été chargée ensuite de procéder à une analyse fine des offres en prenant en considération le prix, les moyens humains et techniques des entreprises, les références, les délais d'intervention.

Des discussions commerciales se sont également engagées pour respecter au plus près l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Compte tenu des vacances estivales des entreprises et de la maîtrise d'œuvre, il n'est pas possible de présenter à ce jour le résultat des négociations pour tous les lots. Aussi, l'effort a été concentré sur les lots devant démarrer rapidement.

Le Président rappelle que l'enveloppe initiale de travaux est de 1 175 000 € HT. Cette somme a été augmentée de 95 000 € compte tenu de la nature du sol qui rendait obligatoire des travaux de fondations spéciales (colonnes ballastées).

Concernant l'organisation du chantier, les gendarmes ont déménagé le 13 août dernier, le 16 août, une visite des lieux avant démolition a été faite en présence de l'entreprise Wiedmer chargée de la démolition, des élus des deux communes intéressées et de la gendarmerie. La démolition commence à compter du 24 août 2010. Il n'était matériellement pas possible de débiter avant compte tenu des travaux qui se déroulaient sur la route

de Ferrette. Courant de la semaine 36-37, des investigations complémentaires sur la nature du sol auront lieu à l'emplacement exact de l'actuelle gendarmerie

Fin septembre/début octobre, les premières entreprises (Gros œuvres, fondations spéciales, VRD) devraient intervenir. La durée prévisionnelle du chantier est de 18 mois.

Il est rappelé que la gendarmerie (local administratif) a été transférée dans les locaux de l'ancienne poste à Hagenthal le Bas et que les gendarmes sont logés dans les bâtiments de la douane à Leymen.

Le président donne lecture des lots qu'il propose à l'attribution.

	HT	TTC	
LOT 1 Fondations spéciales	57 550,00 €	68 829,80 €	Entreprise KELLER Fondations
LOT 2 Gros œuvre	304 411,52 €	364 076,18 €	Entreprise Joacqum ARMINDO
LOT 3 Voirie et réseaux divers	103 000,00 €	123 188,00 €	Entreprise TP3 Frontières
LOT 23 Isolation extérieure	64 000,00 €	76 544,00 €	Entreprise Joacqum ARMINDO
LOT 24 Bardage	8 400,00 €	10 046,40 €	Entreprise Joacqum ARMINDO
LOT 11 Plâtrerie - cloison - isolation	46 500,00 €	55 614,00 €	Entreprise Stepec
LOT 8 Stores intérieurs	503,00 €	601,59 €	Entreprise Interstores
Lot 17 VMC	7 800,05 €	9 328,86 €	Entreprise Christen
LOT 18 CHAUFFAGE	91 100,00 €	108 955,60 €	Entreprise Christen
LOT 19 SANITAIRE	50 800,28 €	60 757,13 €	Entreprise Christen
Total	734 064,85 €	877 941,56 €	

Il informe également le conseil communautaire que deux lots sont remis à la reconsultation : Couverture - Zinguerie et Electricité. En effet, pour ces deux lots, les offres réceptionnées sont très au dessus de l'enveloppe fixée et une nouvelle concurrence doit donc être opérée. Les entreprises intéressées devront remettre leur nouvelle offre pour le 10 septembre, il sera alors possible d'attribuer ces lots (et en particulier l'électricité qui intervient relativement tôt dans la construction) au conseil d'octobre.

Pour les autres lots, les entreprises les mieux classées ont été contactées afin qu'elle étudie les possibilités de remise commerciale. Ces lots seront attribués au conseil du 6 septembre 2010.

Monsieur Ackermann informe que des travaux d'abaissement de conduite d'assainissement ont été mis en œuvre par les communes d'Hagenthal le Bas et d'Hagenthal le Haut. Dans la mesure où, selon lui, ces frais ont été partiellement engendrés par le projet de gendarmerie, il souhaiterait qu'une participation financière de la comcom soit actée. Melle Miesch rappelle l'historique de ce dossier. La topologie du terrain nécessitait la mise en œuvre d'une pompe de relevage pour procéder à l'évacuation des eaux usées dans le réseau. Cette installation était estimée à 10 000 €, sans compter qu'une telle installation engendre des frais de fonctionnement et a une durée de vie limitée. En parallèle, le SIVOM des eaux prévoyait depuis longue date d'abaisser la conduite principale de la rue de Ferrette car son positionnement actuel posait souci. Une réunion a donc été organisée entre les communes, le Sivom et la comcom, il s'est imposé que l'abaissement de la conduite était la solution la plus opportune et qu'au lieu de payer une installation privée pour 10 000 € HT, il était plus judicieux que la comcom participe aux travaux d'abaissement de la conduite principale. Le directoire a donc proposé qu'une somme forfaitaire de 15 000 € soit versée au SIVOM pour ces travaux.

Le marché total d'abaissement de la conduite a été chiffré à 62 000 € Ht et attribué à l'entreprise TP3F.

A ce jour, les services travaillent en lien avec la sous préfecture pour le montage juridique du versement de ce soutien au SIVOM. En effet, il était envisagé de verser un fonds de concours, or les fonds de concours sont réservés aux communes membres et le SIVOM ne rentre pas dans ce cas de figure. Monsieur Ackermann pense qu'il aurait fallu procéder autrement, faire une facture par exemple. Il lui est répondu qu'il n'y avait pas d'autres montages juridiques possibles, en effet, la comcom ne peut pas payer des travaux qui ne relèvent pas de sa compétence et l'émission d'une facture par le SIVOM entraîne un transfert de propriété.

Monsieur le Président tient toutefois à souligner que la comcom va verser une somme de 14 500 € à la commune de Hagenthal le Haut au titre de la TLE et que cette taxe a justement vocation à participer aux frais de réseaux et équipements engendrés par les nouvelles constructions.

Monsieur Dreyer relève qu'il n'a pas eu connaissance de cette somme et qu'il ne souhaite pas que l'on pense que la commune de Hagenthal le Haut tire profit de l'installation de la gendarmerie. Il est également souligné que le SIVOM a travaillé très rapidement pour que les travaux soient réalisés en temps et en heure. Le conseil tient à remercier la réactivité et l'implication du SIVOM dans cette affaire. Monsieur Dreyer tient également à souligner que le bureau d'études et l'architecte qui travaillent sur ce dossier sont très sérieux et font beaucoup d'efforts pour que l'enveloppe financière alloué au projet soit respecté.

2. Convention avec EBM pour la mise en place d'une cabine de distribution – projet gendarmerie

Melle Miesch expose qu'EBM souhaite installer une cabine de distribution sur la parcelle de la gendarmerie pour desservir la rue de la Paix, la rue de Ferrette et la rue de Bettlach. Un dédommagement de 500 € est prévu à cette fin. Il est précisé que l'implantation de cette cabine ne gêne en rien le projet de gendarmerie et il est donc proposé que l'accord soit donné pour l'installation de cet équipement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention 65-49 - entreprise EBM : pour le droit de passage d'une cabine de distribution et le droit de passage de ses câbles

PRECISE qu'un dédommagement de 500 € sera payé par EBM après les travaux d'implantation

CHARGE Monsieur le Président de réaliser toutes démarches utiles

3. Règlement intérieur du multi accueil Les Loustics

VU le règlement intérieur du multi-accueil Les Loustics,

VU la mise en place d'une badgeuse pour enregistrer les heures d'entrées et sorties des enfants accueillis,

OUÏ l'exposé de Mlle Miesch,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE l'ajout du paragraphe suivant :

« Les parents pointent les heures d'arrivée et de départ de leur(s) enfant(s) en passant une carte magnétique sur la badgeuse située dans le hall d'entrée (1 carte par enfant).

Cette carte reste au sein de l'établissement.

Toute perte éventuelle ou détérioration de la dite carte sera facturée 10€ aux familles. »

CHARGE le Président de régler toutes les formalités nécessaires.

4. Admission en non valeur

VU la demande de la perception d'admettre en non valeur les éléments suivants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les admissions en non valeur suivante :

Exercice 2005

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
VETTER Jeanne SCHWEITZER	67 rue du Dr Hurst	68300	SAINT LOUIS HAGENTHAL LE	T66/05	33.4	Inférieur au seuil de poursuite
Jérôme	1 rue du Lertzbach	68220	BAS	T19/05	61.5	N'habite pas à l'adresse indiquée Recouvrement forcé impossible en Suisse
GIL Raphaël	45 Landtestrasse	2500	BIEL/SUISSE	T19/05	133.5	
					228.40 €	

Exercice 2006

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Boulangerie St	39 rue de Bâle	68220	RANSBACH LE	T67/06	120.00 €	Liquidation judiciaire

Brothisla

BAS

120 €

Exercice 2007

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Restaurant à l'ancienne Forge	52 rue Principale	68220	HAGENTHAL LE HAUT	T64/07	612.00	Liquidation judiciaire
STUDIO Louise H	88 rue de l'Ecole	68220	HAGENTHAL LE HAUT	T64/07	61.20	Clôture pour insuffisance d'actif
					673.20 €	

Exercice 2008

NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
Restaurant à l'ancienne Forge	52 rue Principale	68220	HAGENTHAL LE HAUT	T34/2008	204.00 €	Liquidation judiciaire
					204 €	

CHARGE le président de régler toutes formalités nécessaires

5. Réduction OM

OUI les explications de Mme OTT Danièle, Vice-présidente, quant aux réductions à accorder
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité
DECIDE d'accorder les réductions Ménagères suivantes :

LEYMEN						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
BOSSMAN Norbert	18 rue Principale	68220	LEYMEN	2009	69.00 €	Logement sous loué à Malanigno
BOSSMAN Norbert	18 rue Principale	68220	LEYMEN	2009	69.00 €	Logement sous loué à Malanigno
Ranspach le Haut						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
CLAMOT Francis	61b rue Grand'Rue	68220	RANSPACH LE HAUT	2009	156.00 €	Départ en Belgique au 01/07/09
Wentzwiller						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
NIGLIS Caroline	1 rue Principale	68220	WENTZWILLER	2009	104.00 €	Départ le 1/11/09 sur Niffer

CHARGE le Président de régler toutes modalités nécessaires

6. Contrat CAE (renouvellement)

VU les délibérations des 1^{er} février et 1^{er} mars 2010, créant un poste d'aide maternelle en CAE d'une durée de 6 mois, en remplacement d'un congé de maternité,

OUI l'exposé de Mlle Miesch, expliquant que l'agent occupant le poste d'aide maternelle en CAE d'une durée d'un an ne souhaite pas renouveler son contrat, et que l'agent occupant le poste CAE de 6 mois est d'accord pour un renouvellement de son contrat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de renouveler le poste d'aide maternelle en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) à temps partiel (24 heures hebdomadaire), pour une durée de 6 mois renouvelable.

AUTORISE le Président à signer la convention entre la collectivité, l'agent et le Pôle emploi,

CHARGE le Président de régler toutes les modalités nécessaires.

Divers

Monsieur le Président informe les membres du conseil que la dénomination de la future zone d'activités d'Attenschwiller est : la Zone d'activités intercommunales « les Forêts ». Les membres demandent où en sont les ventes de parcelles. Monsieur le Président répond qu'aucune décision n'a été prise par le groupe international qui avait visité le site par l'intermédiaire du CAHR. Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec Bubendorff.

Monsieur Roland Ackermann souhaite savoir si les répercussions des réformes de l'imposition locale ont été analysées. Il lui est répondu par la négative.

La séance est clôturée à 20h45. Le verre de l'amitié est offert par la commune de Hagenthal le Bas.

